

N° 4609⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROPOSITION DE LOI

relative à la réhabilitation des volontaires de l'Espagne républicaine

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ETAT

(10.7.2003)

Par dépêche du 30 avril 2003, le Conseil d'Etat fut saisi par le Président de la Chambre des députés d'amendements parlementaires à la proposition de loi sous rubrique, arrêtés par la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense au cours de sa réunion du 28 avril 2003.

Depuis l'adoption au 27 novembre 2001 de son avis sur la proposition de loi en question, le Conseil d'Etat s'est vu transmettre le 29 avril 2003 par le Premier Ministre, Ministre d'Etat, la prise de position du Gouvernement du 30 janvier 2003 et, en copie, la lettre du 12 février 2003 adressée au Président de la Chambre des députés, toutes les deux concernant la matière.

Le Conseil d'Etat prenant acte des intentions communes de la Chambre des députés et du Gouvernement n'entend pas s'opposer aux amendements proposés.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 10 juillet 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

